

Test climatique PACTA 2024



Sur mandat de l'Office fédéral de l'environnement OFEV Berne

Test climatique PACTA 2024 pour les acteurs financiers : analyse de l'immobilier et des hypothèques.

Executive Summary

Novembre 2024

Institution financière : Bernische Pensionskasse

Tous les portefeuilles

Immeubles détenus en direct

Évaluation au 31.12.2023

FPRE a utilisé les données que vous avez soumises pour le test climatique PACTA 2024 de l'OFEV afin de générer vos résultats individuels et d'effectuer l'analyse dans le module Immobilier et Hypothèques. L'équipe PACTA de FPRE n'a aucun moyen de vérifier l'exactitude de vos données. Toutes les informations et tous les modèles contenus dans cette publication ont été élaborés et calculés par FPRE avec le plus grand soin, sur la base des dernières données disponibles. Toutefois, aucune garantie ne peut être donnée quant à l'exactitude, la précision, l'actualité et l'exhaustivité de ces informations. Le contenu de cette publication est exclusivement destiné à l'information. Toute responsabilité est exclue.

Fahrländer Partner AG
Seebahnstrasse 89
8003 Zürich
+41 44 466 70 00
info@fpre.ch
www.fpre.ch



Table des matières

Page 1	Page de garde
Page 2	Table des matières
Page 3	Introduction (1)
Page 4	Introduction (2)
Page 5	Glossaire
Page 6	Executive Summary
Page 7	Trajectoires de réduction suisse (Scope 1) pour les bâtiments

Introduction (1)

Rapport de test / Bernische Pensionskasse / Immeubles détenus en direct

1. À propos du Test Climatique PACTA 2024

La Suisse s'est engagée dans l'accord de Paris à orienter les flux financiers de manière compatible avec le climat. En outre, le peuple suisse a clairement approuvé la loi sur le climat et l'innovation¹ en juin 2023. Celle-ci stipule que le marché financier suisse doit contribuer efficacement à un développement à faibles émissions et résistant au changement climatique et recommande des plans de transition nets et nuls pour toutes les entreprises et institutions financières. En outre, depuis le 01.01.2024, les grandes entreprises sont tenues, conformément à l'ordonnance sur les rapports relatifs aux questions climatiques², de rendre compte de leurs risques climatiques ainsi que de leurs plans de transition comparables aux objectifs climatiques suisses.

Avec le test climatique volontaire PACTA, la Confédération recense régulièrement depuis 2017 les progrès du marché financier suisse en matière de compatibilité avec le climat. Selon son rapport "Sustainable-Finance Schweiz, Champs d'action 2022-2025 pour une place financière durable de premier plan"³ de décembre 2022, le test climatique est un champ d'action important du Conseil fédéral.

En 2024, le test climatique sera réalisé pour la quatrième fois et à nouveau de manière coordonnée au niveau international. Cette année, toutes les caisses de pension, les assurances, les banques et les gestionnaires de fortune suisses peuvent à nouveau participer volontairement au test. Il crée de la transparence dans les différents secteurs financiers et soutient des mesures concrètes en faveur du climat. La participation au test est anonyme et gratuite. Après la publication des résultats du test, les modèles étendus seront à nouveau disponibles sur le marché sans licence.

Le test climatique est initié par l'Office fédéral suisse de l'environnement (OFEV) en collaboration avec le Secrétariat d'Etat aux questions financières internationales (SFI), et soutient, en collaboration avec Fahrländer Partner Raumentwicklung (FPRE) et RMI, les institutions financières participantes dans l'application de PACTA. Outre la mesure régulière des progrès, le test climatique PACTA 2024 doit contribuer à la connaissance de l'impact climatique par les acteurs du marché financier. Une couverture de marché comparable à celle des tests précédents a donc été recherchée. Le test 2024 a été étendu à d'autres fonctions, notamment dans le domaine de l'immobilier et des hypothèques. En outre, l'enquête a été adaptée afin de saisir comment le marché financier suisse met d'ores et déjà en œuvre les exigences et recommandations réglementaires existantes et à venir du Conseil fédéral et des associations.

Le test climatique PACTA 2024 se compose de deux modules quantitatifs - sur l'immobilier/hypothèques et sur les actions/obligations d'entreprises cotées en bourse - et d'une enquête qualitative sur les stratégies et les mesures relatives au climat. Chaque établissement financier participant reçoit un rapport de test individuel par portefeuille soumis, avec un résumé des principaux résultats. Ces rapports de portefeuille peuvent également être agrégés, en un rapport par classe d'actifs pour l'ensemble de l'établissement financier. Le rapport de test individuel sur vos portefeuilles d'actions et d'obligations d'entreprises ainsi que sur vos objectifs nets zéro, vos plans de transition et vos mesures relatives au climat (à l'exception de l'immobilier et des hypothèques) est disponible sur le site Internet "Capital Transition Monitor Platform"⁴.

L'OFEV publie un rapport général contenant les données agrégées et anonymisées. Par votre participation, vous soutenez un monitoring pertinent sur les progrès réalisés grâce aux mesures volontaires, aux recommandations et aux autorégulations. Vous trouverez le rapport général du PACTA Climate Test 2024 sur le site Internet de l'OFEV sous "Climat et marché financier"⁵.

¹ <https://www.fedlex.admin.ch/eli/fga/2022/2403/de>

² <https://www.fedlex.admin.ch/eli/oc/2022/747/de>

³ https://www.sif.admin.ch/sif/de/home/finanzmarktpolitik/nachhalt_finanzsektor.html

⁴ <https://platform.transitionmonitor.com/>

⁵ <https://www.bafu.admin.ch/klima-finanzmarkt>

Introduction (2)

Rapport de test / Bernische Pensionskasse / Immeubles détenus en direct

2. À propos de ce document

Le présent document est votre rapport de test individuel sur vos biens immobiliers détenus directement ou sur vos hypothèques soumis au Climate Test 2024. Ce rapport de test est généré automatiquement pour tous les participants. Il contient un résumé des principaux résultats pour votre portefeuille ainsi que des résultats détaillés sur les émissions selon différents "Scopes". Vous trouverez un aperçu de la méthodologie et un lien vers l'étude de fond sur les émissions du "Scope 3" à la fin du rapport.

Ce module permet aux institutions financières de mesurer la compatibilité de leurs portefeuilles hypothécaires et immobiliers avec l'objectif climatique du secteur suisse du bâtiment, à savoir atteindre zéro émission nette d'ici 2050. Pour participer à cette analyse, vous avez dû télécharger les emplacements des biens immobiliers de votre portefeuille sous forme d'EGID (identification fédérale des bâtiments) ou d'adresse. D'autres caractéristiques telles que le type de chauffage ou la surface utile du bâtiment pour le certificat énergétique pouvaient être indiquées par les participants qui disposaient de ces données, ou elles étaient automatiquement comparées avec le Registre suisse des bâtiments et des logements (RegBL). Les plans de rénovation pouvaient également être indiqués. Sur cette base, les émissions de CO2 de chaque bien immobilier ainsi que celles de l'ensemble du portefeuille sont estimées et comparées à celles des pairs et à la trajectoire de réduction du parc immobilier suisse.

Le module "Immobilier et hypothèques" a été étendu pour le test climatique PACTA 2024. Le module "Immobilier et hypothèques suisses" est un logiciel open source développé par Wüest Partner AG sur mandat de l'OFEV et perfectionné par FPRE pour le test climatique PACTA 2024. En particulier, les nouveautés 2024 sont les suivantes :

- **Extension des sources d'énergie :** Les générateurs de chaleur renouvelables, tels que les chauffages au bois ou les pompes à chaleur, sont désormais recensés de manière plus détaillée et présentés dans les résultats. Les évaluations détaillées sont visibles dans les chapitres "Focus Scope 1" et "Focus Scope 2".
- **Données de consommation réelles :** Si les participants disposent de données de consommation, celles-ci peuvent être saisies et utilisées en complément pour une illustration individuelle.

Les résultats avec vos données de consommation déclarées peuvent être comparés avec les données modélisées du calculateur PACTA sur la page Résumé (2).
- **Émissions de Scope 2 :** Désormais, les émissions liées à la consommation d'électricité et au chauffage urbain sont également indiquées. Si des facteurs d'émission spécifiques pour l'électricité et le chauffage à distance sont connus, ils peuvent être directement indiqués. Dans le cas contraire, un mix moyen suisse est pris en compte. Les résultats avec les facteurs d'émission déclarés pour le chauffage urbain et l'électricité sont visibles dans les chapitres "Focus Scope 2".
- **Émissions de Scope 3 provenant des matériaux de construction :** Il est désormais possible de présenter les premières conclusions sur les émissions de Scope 3 provenant de l'énergie grise des bâtiments. Celles-ci sont principalement générées lors de la fabrication, de la construction, de la rénovation et de la déconstruction.

Les résultats se basent sur les données que vous avez saisies dans le module quantitatif pour les biens immobiliers et les hypothèques détenus directement en Suisse, ainsi que sur les données de vos "pairs" du même secteur financier (caisses de pension, assurances, banques, gestion de fortune). En outre, certaines de vos données issues de l'enquête qualitative sur les objectifs et les mesures dans ces classes d'actifs sont évaluées et présentées sous forme agrégée dans le rapport global publié par l'OFEV.

Glossaire

Terme	Explication du terme
PF	Portefeuille
TN	Participants
SEK	Secteur (banques, caisses de pension, assurances, gestion de fortune)
BM	Benchmark pour la comparaison (secteur ou Suisse). Le benchmark prend en compte tous les bâtiments des participants PACTA du même secteur ou tous secteurs confondus (Suisse).
CH	Benchmark pour la comparaison (Suisse). Le benchmark prend en compte tous les bâtiments des participants PACTA, tous secteurs confondus (Suisse).
Qualité des données « bonne ».	a) âge du bâtiment \leq 30 ans ou b) âge du bâtiment $>$ 30 ans avec indication d'au moins 1 rénovation historique existante
Qualité des données « moyenne ».	Age du bâtiment $>$ 30 ans et aucune indication sur les rénovations historiques disponibles
Qualité des données « modérée ».	Source d'énergie ou année de construction manquante (hypothèse d'un chauffage au mazout ou année de construction 1970)
Qualité des données « n/a »	Données obligatoires manquantes, pas d'analyse possible
SRE	Surface de référence énergétique
Moyenne	moyenne pondérée par la SRE
1er quartile	Quartile inférieur pondéré par l'SRE. Il s'agit de la valeur en dessous de laquelle se situent les 25% inférieurs des données. En d'autres termes, 25% des valeurs sont inférieures ou égales à Q1, et 75% sont supérieures.
2e quartile ou médiane	selon la médiane ou le deuxième quartile pondéré par l'SRE. C'est la valeur en dessous de laquelle se trouvent 50% des données. Il divise donc les données en deux : 50% des données sont inférieures ou égales à la médiane, et 50% sont supérieures.
3e quartile	Quartile supérieur pondéré par l'SRE. C'est la valeur en dessous de laquelle se trouvent 75% des données. Autrement dit, 75% des valeurs sont inférieures ou égales à Q3, et 25% sont supérieures.
Représentation graphique :	
Émissions d'exploitation	Émissions dues à l'exploitation du bâtiment (chauffage, électricité, eau chaude, ventilation, refroidissement).
Émissions grises	Émissions générées par la production et l'élimination du bâtiment (fabrication, construction, rénovation, déconstruction, élimination, y compris le transport et les matériaux).
Taux de couverture	Part des surfaces SRE avec consommation d'énergie déclarée (chauffage et électricité)
Fossile	L'énergie fossile est obtenue à partir de combustibles formés pendant des millions d'années par des processus de transformation géologiques à partir de matières organiques mortes. Pour le test climatique PACTA, l'énergie fossile provient de la combustion de mazout et de gaz.
Renouvelable	Les sources d'énergie sont considérées comme renouvelables lorsqu'elles sont disponibles de manière pratiquement illimitée pour un approvisionnement énergétique durable. Pour le test climatique PACTA, l'énergie renouvelable est produite par des pompes à chaleur, des chauffages au bois, des chauffages électriques, des installations solaires thermiques ou d'autres chauffages.
Chauffage urb./chal. résid.	Énergie issue du chauffage urbain et de l'échangeur de chaleur (chaleur résiduelle)
SC1	Scope 1 - émissions directes, pour les bâtiments, principalement dues à la combustion de combustibles fossiles (pétrole, gaz)
SC2	Scope 2 - émissions indirectes provenant de l'énergie non produite sur place (électricité, chauffage urbain)
SC3	Scope 3 - émissions indirectes regroupées, liées aux activités de l'unité ou du bâtiment, mais générées en dehors de son domaine organisationnel direct.
Trajectoire de réduction pour les bâtiments en Suisse (Scope 1)	La trajectoire de réduction décrit la réduction prévue des émissions en tenant compte d'objectifs intermédiaires définis au niveau politique. La Confédération définit une trajectoire de réduction des émissions de gaz à effet de serre jusqu'en 2050. Pour plus d'informations, consultez la page "Trajectoires de réduction suisse (Scope 1) pour les bâtiments".
PV	Installation photovoltaïque

Executive Summary

Légende

TN: Bernische Pensions...
BM: Caisse de pension
CH: Suisse

Immeubles détenus en direct - Bernische Pensionskasse - tous les portefeuilles

Indicateurs clés de performance (KPI)

KPI, qui sont également exigés, entre autres, par l'AMAS, l'ASIP et la CAFFP.

Indicateurs énergét.	SC1		SC2*		SC3	
	TN	BM	TN	BM	TN	BM
Intensité émissions**	5.0	11.9	4.8	5.0	11.3	11.0
Intensité consommation***	24.2	48.1	46.1	48.3	35.8	35.5

*Prod. d'élec. des installation PV prise en compte; **[kgCO2-eq/m2SRE.a] ; ***[kWh/m2SRE.a]

Taux de couverture*	0%
---------------------	----

*Proportion de surfaces SRE avec consommation d'énergie déclarée (chauffage et électricité)

Mix énergétique	TN	BM
Fossile	31%	56%
dont gaz naturel	(75%)	(66%)
dont mazout	(25%)	(34%)
Renouvelable	32%	16%
Chauffage urb./chal. résid.	37%	28%

Répartition des émissions par utilisation*

*Seuls les bâtiments disposant de données de qualité suffisante sont pris en compte (100%). L'évaluation de la qualité des données est présentée dans le chapitre Résumé (2).

Utilisations	Surface de réf. éner. [m2]	Nombre de bâtiments	Émissions d'exploitation						Émissions grises		
			kgCO2-eq/m2SRE.a								
			SC1			SC2*			SC3		
	TN	BM	CH	TN	BM	CH	TN	BM	CH		
Toutes	321'464	46	5.0	11.9	11.8	4.8	5.0	5.3	11.3	11.0	10.8
Habitation mais. indiv.	-	-	0.0	20.5	21.4	0.0	3.2	3.2	0.0	9.5	9.6
Habitation log. coll.	245'574	34	6.2	13.1	13.0	3.9	4.3	4.3	11.0	11.0	10.5
Administration	22'656	5	4.0	5.8	7.2	8.2	8.4	7.6	12.7	10.8	11.4
Vente	15'487	4	1.3	4.6	8.4	8.2	8.7	8.2	11.9	12.0	11.9
Autres	37'747	3	0.0	7.8	15.0	7.7	6.9	6.5	12.3	11.4	11.0

*Production d'électricité issue du PV prise en compte

Analyse

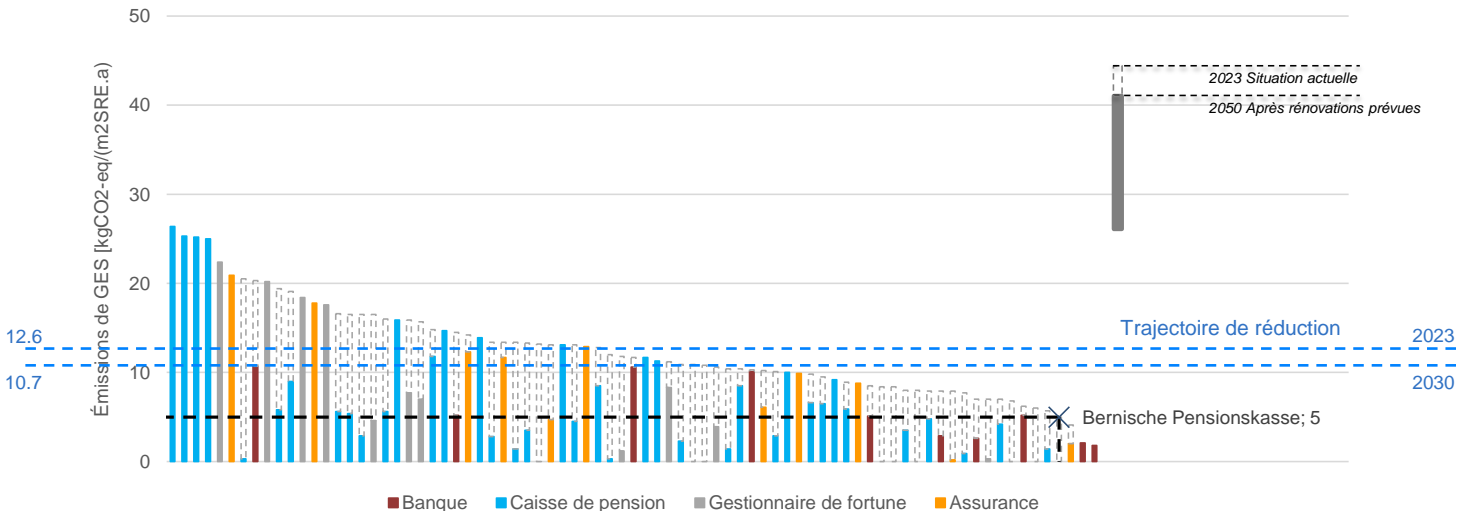
Dans ce Rapport du participant ...

- d'ici 2050, pour 31% (BM-Caisse de pension: 27%) de la surface de référence énergétique, un chauffage à combustible fossile est présent et un remplacement du chauffage est prévu, dont 0% (BM-Caisse de pension: 3%) avec un remplacement par une source d'énergie fossile, 100% (BM-Caisse de pension: 67%) avec un remplacement par une source d'énergie renouvelable et 0% (BM-Caisse de pension: 30%) avec un remplacement par une source d'énergie inconnue.
- 69% (BM-Caisse de pension: 44%) de la surface de référence énergétique des bâtiments est chauffée par des énergies renouvelables.
- d'ici à 2050, 69% (BM-Caisse de pension: 49%) de la surface de référence énergétique a un plan de rénovation défini (pour au moins un élément de construction) ou n'a actuellement pas besoin de rénovation (année de construction après 2013 et chauffage renouvelable).
- 21% (BM-Caisse de pension: 14%) de la surface de référence énergétique est équipé d'une installation PV.

Dans ce Rapport du participant d'ici à 2050 ...

- 31% (BM-Caisse de pension: 10%) de la surface de référence énergétique actuellement chauffée avec des combustibles fossils sera chauffée à l'avenir par un chauffage à distance.
- 0% (BM-Caisse de pension: 7%) de la surface de référence énergétique actuellement chauffée avec des combustibles fossils sera chauffée à l'avenir par une pompe à chaleur.

Répartition des émissions de Scope 1 par participant, par secteur



Remarque : sauf indication contraire, les chiffres sont pondérés par la SRE.

Trajectoires de réduction suisse (Scope 1) pour les bâtiments

Immeubles détenus en direct - Bernische Pensionskasse - tous les portefeuilles

Les émissions de Scope 1 déterminées dans le cadre du test climatique PACTA 2024 pour les bâtiments et les hypothèques détenus directement sont comparées à la trajectoire de réduction des émissions de CO₂ du parc immobilier suisse en ce qui concerne la réalisation des objectifs.

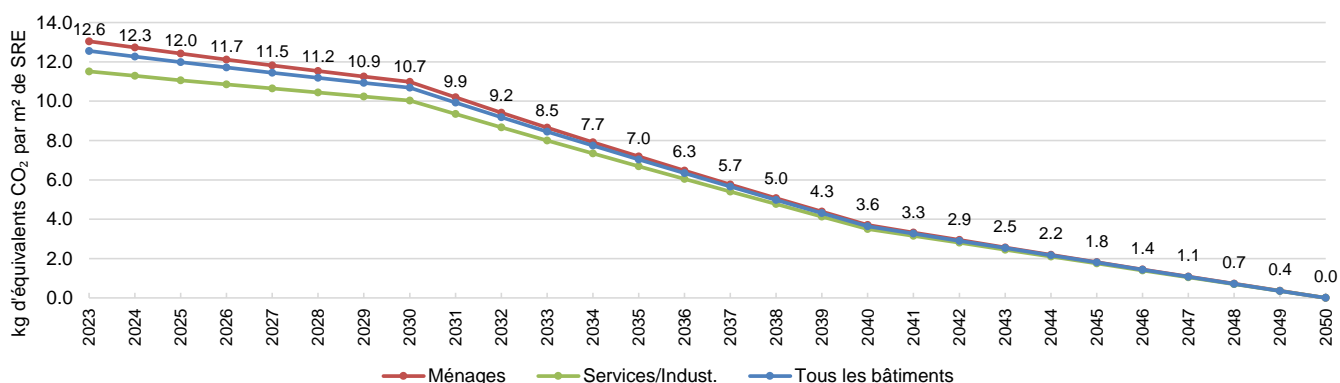
La trajectoire de réduction est une combinaison de données historiques et prospectives sur les émissions et les surfaces de référence énergétique, en tenant compte d'objectifs intermédiaires définis. L'article 4 de la loi sur le climat et l'innovation (LCI) définit dans le secteur du bâtiment une réduction de 82% d'ici 2040 et de 100% d'ici 2050 (par rapport à 1990).

D'un point de vue méthodologique, la trajectoire de réduction peut être divisée en deux parties. La partie historique pour les années 2000 à 2022 se base sur les émissions mesurées dans l'inventaire actuel des gaz à effet de serre de l'OFEV. La partie prospective, qui couvre les émissions futures de 2023 à 2050, se base sur l'évolution des surfaces de référence énergétiques issues des perspectives énergétiques 2050+ et sur les objectifs intermédiaires pour 2030 (-50% par rapport à 1990) et 2040 (-82% par rapport à 1990) ainsi que sur l'objectif pour 2050 (-100% par rapport à 1990).

Outre la trajectoire de réduction commune à tous les bâtiments, il est également possible de calculer des trajectoires de réduction séparées pour les ménages et les services/commerces. Pour le test climatique 2024, la trajectoire de réduction commune à tous les bâtiments a été utilisée.

Année	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031	2032	2033	2034	2035	2036	2037	2038	2039	2040	2041	2042	2043	2044	2045	2046	2047	2048	2049	2050
Ménages	13.0	12.7	12.4	12.1	11.8	11.5	11.3	11.0	10.2	9.4	8.7	7.9	7.2	6.5	5.8	5.1	4.4	3.7	3.3	2.9	2.6	2.2	1.8	1.5	1.1	0.7	0.4	0.0
Services/Indust.	11.5	11.3	11.1	10.9	10.6	10.4	10.2	10.0	9.3	8.7	8.0	7.3	6.7	6.0	5.4	4.8	4.1	3.5	3.2	2.8	2.5	2.1	1.7	1.4	1.0	0.7	0.3	0.0
Tous les bâtim.	12.6	12.3	12.0	11.7	11.5	11.2	10.9	10.7	9.9	9.2	8.5	7.7	7.0	6.3	5.7	5.0	4.3	3.6	3.3	2.9	2.5	2.2	1.8	1.4	1.1	0.7	0.4	0.0

Trajectoire de réduction des émissions pour les bâtiments en Suisse (Scope 1)



Sources

Loi fédérale sur les objectifs de la protection du climat, l'innovation et le renforcement de la sécurité énergétique (LCI), art. 3

Loi fédérale sur les objectifs de la protection du climat, l'innovation et le renforcement de la sécurité énergétique (LCI), art. 4

Stratégie climatique à long terme de la Suisse (OFEV)

Perspectives énergétiques 2050+ (OFEN)

Perspectives énergétiques 2050+ / EP2050+ Résultats des scénarios ZERO Basis (OFEN)

Projet d'ordonnance sur le CO₂ (en consultation)

« Inventaire des gaz à effet de serre » de l'OFEV (état avril 2024)
Evolution des émissions de gaz à effet de serre depuis 1990 »

Liens

https://www.fedlex.admin.ch/eli/fga/2022/2403/de#art_3

https://www.fedlex.admin.ch/eli/fga/2022/2403/de#art_4

<https://www.bafu.admin.ch/dam/bafu/de/dokumente/klima/fachinfo-daten/langfristige-klimastrategie-der-schweiz.pdf>

<https://www.bfe.admin.ch/bfe/de/home/politik/energieperspektive-n-2050-plus.html>

<https://pubdb.bfe.admin.ch/de/publication/download/10434>

<https://www.admin.ch/gov/de/start/dokumentation/medienmitteilung-ngen.msg-id-101588.html>

https://www.bafu.admin.ch/dam/bafu/de/dokumente/klima/fachinfo-daten/THG_Inventar_Daten.xlsx.download.xlsx/Entwicklung_THG_Emissionen_seit_1990_2024-04.xlsx